



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 28 mars 2022

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Madame la Vice-présidente,

Le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Sammeron a été arrêté par délibération du conseil communautaire le 8 février 2022.

Par courrier, réceptionné le 1^{er} mars 2022, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L.151-13 du Code de l'Urbanisme pour la création de STECAL.

La commission s'est réunie, le jeudi 24 mars 2022 pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF à partir des éléments que vous aviez préalablement communiqués.

Après avoir présenté le projet il a pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

Le projet consiste en la création d'un STECAL AC sur les emprises du Centre équestre « Ecurie du Rubis »

La commission a rendu un avis favorable, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur le projet de révision allégée du PLU de la commune de Sammeron.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Madame Laurence PICARD
Vice-présidente
Communauté d'agglomération
Coulommiers Pays de Brie
13, rue du Général de-Gaulle
77120 Coulommiers

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne


Vincent JÉCHOUX